



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE CHS DU 7 JUIN 2007

A-PROCÈS-VERBAL

- Approbation du procès-verbal du CHS du 5 mars 2007.

B-DÉCLARATIONS

Sur la formation secourisme :

- Réponse de Mme CORBOU : Pas de réponse de la Direction au courrier des agents relatant la non-application de la formation des agents, mais une réunion va être programmée pour la fin juin 2007 afin d'organiser cette formation. Un écrit sera fait ultérieurement, formalisant le contenu de cette réunion.

Sur le recyclage des agents secouristes :

- Le service formation va contacter la CRAM pour former les nouveaux formateurs, pour un premier recyclage, ceci sera une première étape.

C- LES CONDUITES ADDICTIVES

- Visite de 2 représentants du « SENSAS » (Sensibiliser aux Addictions pour la Santé au Travail) pour présenter la nouvelle brochure intitulée « sensas ».
- Intervention de la CGT pour réaffirmer son opposition à la procédure menée par la Ville sur cette action, qui relève plus de la répression que de la prévention.

D-LES AMÉNAGEMENTS DE POSTE

- Reclassement professionnel : La Municipalité relate le fait qu'il est trop tôt pour faire un bilan.
- Gestion des inaptitudes physiques des agents sur leur poste de travail : 35 aménagements de postes. La CGT constate un fossé entre les déclarations de la Municipalité qui affirme qu'un suivi des agents est fait sur le terrain et les élus CHS qui constatent un manque d'accompagnement sur le terrain pour des agents qui rencontrent des difficultés physiques déclarées à la Médecine du Travail, sur leur poste de travail.

E- ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Pôle Environnement du Travail nous relate les objectifs de la Municipalité dans le cadre de « Nantes s'engage » qui vise à préserver la santé et garantir la sécurité au travail des agents. Un document unique finalisé au plus tard en décembre 2008 indiquera des plans d'actions pour chaque centre de responsabilité.

Dispositif agressivité :

- Chef de ce projet, Monsieur LEVRAT du Service HSCT relate les situations d'agressivité dans les centres de responsabilité, comme la DASI, la Direction des Relations avec le Public. La CGT rappelle que la configuration de certains locaux et la gestion d'accueil peuvent entraîner la violence verbale ou physique de certains usagers.
- Réponse de M. CALVEZ : À la DASI, un groupe de réflexion travaille actuellement sur l'accueil et ces propos sont donc hors sujet.

Place des encadrants :

- La Municipalité interpelle chaque centre de responsabilité et les encadrants pour faire face aux difficultés des agents sur leur poste de travail. Les syndicats abordent la charge de travail et la pression exercée sur les encadrants sur le management de leur service.
- Réponse de M. CALVEZ : il s'agit du rôle des encadrants de veiller au bien-être de leurs agents... et encourage les syndicats à participer au comité de suivi « dialogue social » pour aborder ces questions.

CONSTAT DE LA CGT LORS DU DÉROULEMENT DE LA PLÉNIÈRE

- Un manque de débat pour aborder des questions de fond telles que l'organisation de travail dans les services qui peut entraîner des situations de mal-être chez les agents.
 - Un non-respect de l'ordre du jour :
 - pas de possibilité de parler du suivi médical des agents :
 - Rôle de la Médecine du Travail,

- . Mise en place du cabinet « medicat-partner » : la CGT voulait avoir connaissance d'un texte officiel à ce sujet.
- . Absentéisme :
- . Pas le temps d'évoquer les questions posées par la CGT. Toute question sur la « démarche absentéisme » sera mise à l'ordre du jour du CHS Extraordinaire qui aura lieu le 8 octobre prochain.